

Communiqué de presse
Berne, le 3 décembre 2021

Covid-19: les décisions du Conseil fédéral ne sont toujours pas fondées sur des preuves

L'Union suisse des arts et métiers usam prend acte avec satisfaction que le Conseil fédéral renonce à l'obligation de télétravail en raison des critiques émises par les partenaires sociaux. Toutefois, en recommandant avec insistance de recourir au télétravail, le Conseil fédéral a une nouvelle fois pris une décision qui n'est pas fondée sur des preuves.

Les chiffres de l'OFSP n'indiquent aucun risque significatif de contamination sur le lieu de travail. Cela prouve que les concepts de protection sont efficaces dans les entreprises. L'usam demande au Conseil fédéral de revenir à la politique fondée sur les preuves, telle qu'elle est définie dans la loi Covid-19. Elle repose sur la logique de la protection ciblée incluant le traçage des contacts, la vaccination, les tests et les concepts de protection.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74
Hans-Ulrich Bigler, directeur, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 % des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.